



## CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE 2020 - LYON

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### LE CONCEPT

Une fois par an, aux mois de Novembre et Décembre, l'association Les 111 des Arts de Lyon organise une Exposition-Vente d'œuvres d'art au profit d'enfants malades.

Sont réunis les œuvres de 111 artistes contemporains vivants, de toutes générations, nationalités, notoriété, tendances et techniques. Les artistes, sélectionnés par un jury indépendant, doivent exposer au minimum 11 œuvres d'un format de 20 cm x20 cm.

Pour 2020, notre exposition aura lieu du **19 novembre au 29 novembre** à l'Atrium de l'Hôtel de Ville de Lyon.

#### LES OBJECTIFS

Soutenir, par des dons issus des recettes de la vente les enfants atteints de cancers en général et de leucémies en particulier, leurs familles et les équipes hospitalières qui les soignent, en améliorant les conditions d'hospitalisation dans les services d'hématologie et d'oncologie pédiatrique et en favorisant la recherche sur ces maladies de l'enfant.

Apporter aux artistes membres de l'association les occasions et les aides nécessaires pour faire connaître leur création et la diffuser au profit d'une œuvre humanitaire.

### RÈGLEMENT

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Il est de 111 artistes.

#### SÉLECTION DES ARTISTES

Les dossiers sont examinés par un jury indépendant regroupant 6 personnalités du monde de l'art.

#### PART REVENANT AUX ARTISTES

Chaque tableau est vendue 111 € cadre compris. Sur ce montant, 48 € sont reversés à l'artiste au titre de défraiement.

#### QUANTITÉ

Chaque artiste sélectionné s'engage à remettre, avant le début de l'exposition-vente, un minimum de 9 œuvres, en plus des deux adressées dans le dossier de candidature. Il lui est cependant recommandé d'en prévoir davantage qu'il pourra éventuellement livrer pendant l'exposition, dans le cas où son succès s'affirmerait. Ces œuvres devront être d'un style conforme à celui des œuvres soumises au jury.

L'artiste pourra apposer sa signature au dos de l'œuvre s'il la juge trop envahissante en façade compte tenu du format réduit.

#### RÈGLEMENT DES VENTES

Après comptage des œuvres invendues, chaque artiste recevra un chèque correspondant à ses ventes déduction faite des frais postaux en cas de renvoi des œuvres invendues.

## LISTE D'ACQUÉREURS

La liste de ses acquéreurs sera remise à chaque artiste sur demande. L'Association et les peintres sélectionnés s'engagent à ne pas utiliser les coordonnées des acheteurs à d'autres fins que les invitations à leurs expositions.

## COMPOSITION DE CHAQUE DOSSIER 2020

- 1- Deux exemplaires de la fiche de candidature, dont l'une est collée sur la couverture du dossier et la deuxième mise à l'intérieur du dossier.  
Les fiches de candidature sont obtenues en remplissant directement le questionnaire en ligne sur internet, à l'adresse indiquée sur notre site ou [en cliquant ici](#).  
Les fiches d'inscription pré-remplies vous seront communiquées immédiatement par courriel.
- 2- Deux œuvres originales représentatives de celles que vous souhaitez proposer à la vente.  
Pour les œuvres murales : le format imposé est de 20x20 cm, sans marge supplémentaire, sur support **RIGIDE** plat et le plus léger possible. Les châssis des toiles ne devront pas dépasser 1,5 cm d'épaisseur.  
Inscrivez clairement au dos des œuvres : **votre nom, la date** et un titre à votre choix.  
En cas de sélection, les dossiers seront conservés jusqu'à la fin de la manifestation ; en cas contraire, ils vous seront retournés dans les meilleurs délais.
- 3- Un CV actualisé sur une page maximum, en précisant la démarche artistique et en insistant sur la(les) technique(s) utilisée(s). Ces informations seront portées à la connaissance du jury, puis du public lors de l'exposition.
- 4- Un chèque d'adhésion de 20€, cette adhésion donnant droit à une déduction fiscale de 66% (article 200-5 du Code Général des Impôts) : cette somme est **non remboursable** en cas de non sélection.
- 5- Une enveloppe ou un emballage à l'adresse de l'artiste pour le retour de son dossier en cas de non sélection. Ce conditionnement doit prendre en compte la fragilité des œuvres et être **suffisamment affranchi pour un envoi en Colissimo ou en Lettre Suivie**. Les 111 des Arts Lyon ne sauraient être tenus pour responsables des dégâts ou de la perte lors de l'acheminement.

**🔥 LE TOUT ENFERMÉ DANS UNE CHEMISE CARTONNÉE A ÉLASTIQUES AUX ANGLES 🔥**

## ENVOI DES DOSSIERS

**Seulement par COLISSIMO, sans recommandation ni avis de réception**

(Aucun envoi en recommandé ou Chronopost !)

Date limite : **le 30 avril (date limite de réception)**

À l'adresse suivante : **Françoise DURIEUX  
10 chemin de la Chataignière  
69760 LIMONEST**

Pour les candidats de la région lyonnaise :  
possibilité de déposer les dossiers à l'adresse suivante :  
**Arts2000, 9 rue de la Platière, 69001 LYON**  
Du mardi au samedi, 9h30/12h30 – 13h30/19h

Contact : Françoise DURIEUX - 07 83 66 21 13 - [lyon111desarts@gmail.com](mailto:lyon111desarts@gmail.com)

**Les dossiers incomplets ou remis après la date limite ne seront pas retenus.**

**L'association décline toute responsabilité pour les dégâts causés ou les pertes lors des transports.**

**FICHE DE CANDIDATURE 2020 à remplir en double exemplaire**  
(une fiche pré-remplie vous a été communiquée par courriel si vous vous êtes inscrit(e) en ligne)

Un exemplaire à coller sur la pochette du dossier  
Un exemplaire à insérer dans la pochette dossier

**ECRIRE EN LETTRES CAPITALES TRES LISIBLEMENT**

NOM :	Prénom:	
NOM D'ARTISTE- :		
Adresse : (rue, CP, ville)		
Téléphone fixe :	Portable :	
E-mail :	Site Internet :	
Facebook :	Instagram :	
Technique(s) utilisée(s) :		
Fait à	le,	Signature :

- Tel que vous souhaitez le voir apparaître sur les panneaux et tout support de communication.